

Paris, le 25 novembre 2019

AVIS SANITAIRE RELATIF A L'ELARGISSEMENT DU PASSAGE PIETON LE LONG DE L'HOTEL-DIEU ENTRE LA RUE DE LA CITE ET LA RUE D'ARCOLE ET SON OUVERTURE AU PUBLIC

Suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, le parvis ainsi que certains abords immédiats ont été maintenus fermés au public compte-tenu de la pollution au plomb alors mesurée. Des opérations de nettoyage ont depuis eu lieu et des campagnes régulières de mesures environnementales ont été conduites.

Un passage piéton le long de l'Hôtel-Dieu entre la rue de la Cité et la rue d'Arcole (zone rose sur le plan annexé) a pu être rouvert au public le 8 octobre dernier. La surveillance hebdomadaire mise en place depuis sur 3 dalles témoins au sol le long de ce passage (sortie RER, entrée Hôtel Dieu, coin rue Arcole) montre des résultats satisfaisants : les dernières mesures surfaciques en plomb du 31 octobre 2019 sont en effet respectivement de 386 ; 155 et 212 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

A la suite des dernières opérations de nettoyage renforcées menées les 12&13 novembre sur la bande comportant des arbres (zone bleue 1 sur le plan annexé), une campagne de mesures a été conduite le 14 novembre 2019. Ces résultats, rappelés ci-après, mettent en évidence des concentrations relativement faibles, la plupart étant inférieures à la concentration de 1000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$, valeur réglementaire prévue par l'arrêté du 12 mai 2009¹ pour les locaux d'hébergement, et toutes sont bien inférieures à la concentration de 5000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$, valeur utilisée comme point de repère dans les espaces extérieurs pour orienter les actions².

¹ Rappel : le seuil de 1000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ prévu par l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L1334-2 du code de la santé publique, traduit l'efficacité du nettoyage réalisé à la suite de travaux de suppression de l'accessibilité au plomb dans les locaux d'hébergement.

² Rappel : la valeur de 5 000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ a été retenue en s'appuyant sur la méthode statistique du 95^e percentile. On estime en effet que l'on obtient une étendue représentative des valeurs, lorsque l'on en considère 95 % à l'exclusion des 5 % les plus hautes. Ces dernières sont alors définies comme « atypiques » et marquent un dépassement nécessitant une investigation approfondie.

Appliqué aux valeurs constatées après l'incendie sur la voirie, dans les espaces extérieurs ce repère a pour objectif d'identifier indistinctement les valeurs qui auraient été « atypiques » avant l'incendie ou qui le seraient devenues à cause de lui, et de vérifier qu'il n'y a pas de risque pour les personnes fragiles et en particulier les enfants dans ces zones.

Lieu du prélèvement	Photographie du point de prélèvements	LCPP Pb acido soluble en $\mu\text{g}/\text{m}^2$	DRAC Pb acido soluble en $\mu\text{g}/\text{m}^2$
Sur la chaussée, devant l'entrée de l'Hôtel Dieu, côté parvis		160	164
Sur la chaussée, devant l'Hôtel Dieu, à gauche de l'entrée		50	10,4
Sur la chaussée, devant l'Hôtel Dieu, un peu plus à gauche, devant la plaque d'accès technique		55	11,2
Sur la chaussée, devant l'Hôtel Dieu, après la plaque portant l'indication PTT		< 25	18,8
Sur la chaussée, devant l'Hôtel Dieu, à droite, dans l'alignement de la porte de couleur bleue		1200	644 ,8
Sur la chaussée, devant l'Hôtel Dieu, à proximité de la caserne de la cité		880	713,6
Sur la chaussée, devant l'Hôtel Dieu, vers l'angle de la rue de la Cité et de la rue du Parvis de Notre-Dame		1400	374

Considérant ces résultats, l'Agence estime qu'il est possible de procéder à l'élargissement dudit passage pour ouverture au public :

- sous réserve qu'une palissade isolant ce passage piéton ainsi élargi du reste du parvis municipal longeant le chantier, où des concentrations élevées de plomb sont encore mesurées (zones jaunes et vertes sur le plan annexé), soit posée ;
- et à la condition qu'une surveillance hebdomadaire soit menée, en complément des 3 dalles témoins installées au sol le long de ce passage (sortie RER, entrée Hôtel Dieu, coin rue Arcole), en au moins 4 autres points de prélèvements, afin de vérifier que les concentrations surfaciques en plomb sont les plus faibles possibles et en tout état de cause inférieures à $5000 \mu\text{g}/\text{m}^2$.



Par ailleurs, l'affluence attendue est importante et le stationnement de la population ne peut être exclu sur cette zone. Aussi, l'Agence recommande de rendre inaccessibles les terres aux pieds des arbres présents sur cet espace.

L'Agence recommande également qu'un affichage à destination des piétons empruntant ce passage élargi soit mis en place sur la palissade, de manière analogue à celui qui a été mis en place depuis la réouverture du passage piéton le 8 octobre dernier.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

S I G N E

Aurélien ROUSSEAU

